



**TRANSFERT ET GESTION DES COMPÉTENCES
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Vandœuvre-lès-Nancy, jeudi 3 octobre 2019



CADRE JURIDIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DES TRANSFERTS DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Margaux LOBEZ-CARON

ASCOMADE



**TRANSFERT ET GESTION DES COMPÉTENCES
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Vandœuvre-lès-Nancy, jeudi 3 octobre 2019



DÉFINITION DES COMPÉTENCES



DÉFINITION DES COMPÉTENCES

- ▶ **Eau potable** : « Tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine »
- ▶ **≠ Défense extérieure contre l'incendie (DECI) : compétence communale, potentiellement facultative pour les EPCI**





DÉFINITION DES COMPÉTENCES

- ▶ **Assainissement = assainissement collectif + assainissement non collectif**
- ▶ **Assainissement collectif** : « le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport, l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites »
- ▶ **Assainissement non collectif** : à minima le contrôle des installations d'assainissement non collectif (diagnostic initial, neuf/réhabilitation, vente, bon fonctionnement et entretien)
- ▶ **≠ Gestion des eaux pluviales urbaines**





**TRANSFERT ET GESTION DES COMPÉTENCES
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Vandœuvre-lès-Nancy, jeudi 3 octobre 2019



CALENDRIER DES PRISES DE COMPÉTENCES POUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

► Compétences obligatoires

1. Développement économique
2. Aménagement de l'espace communautaire
3. Équilibre social de l'habitat
4. Politique de la ville
5. Accueil des gens du voyage
6. Collecte et traitement des déchets
7. GEMAPI
8. Eau
9. Assainissement
10. Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

2017

2018

2020

Loi NOTRe du
7 août 2015



COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

► Compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace
2. Développement économique
3. Accueil des gens du voyage
4. Collecte et traitement des déchets
5. GEMAPI
6. Eau
7. Assainissement

2017

2018

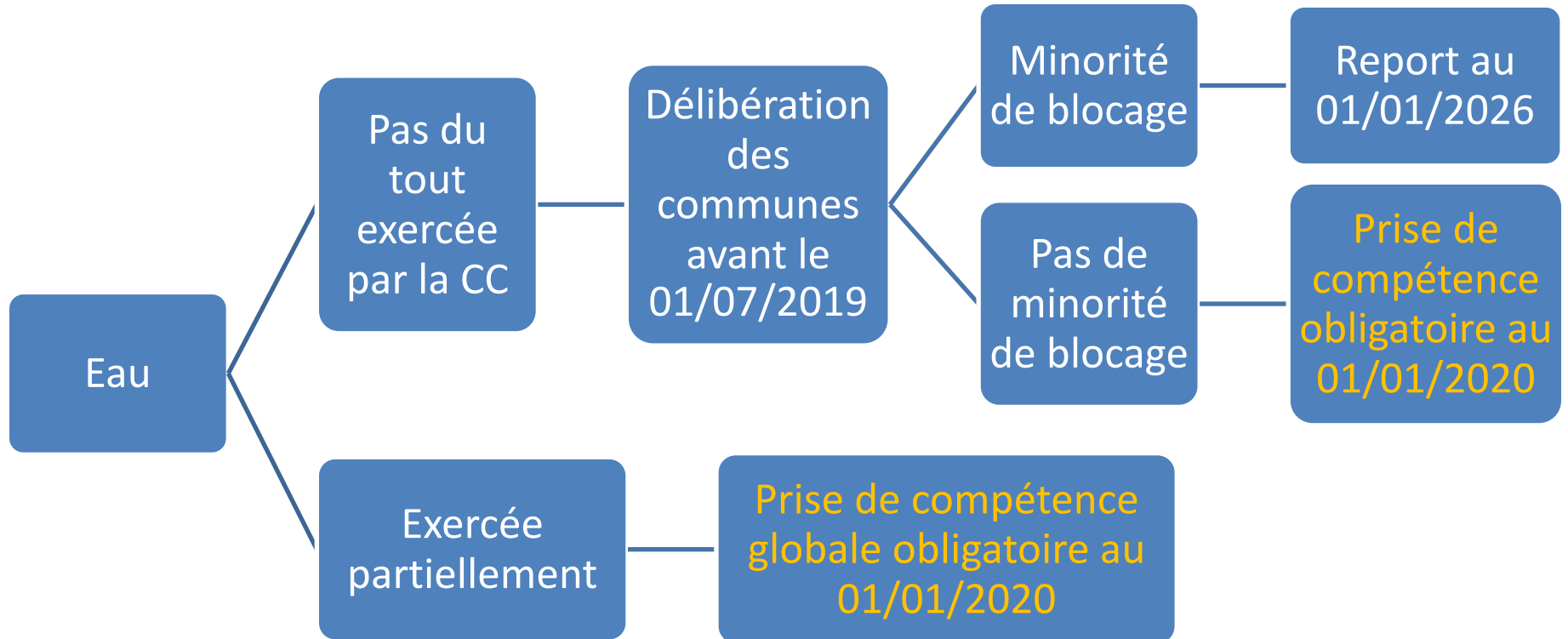
2020

Loi NOTRe du
7 août 2015



Assoupli par la loi du 3 août 2018

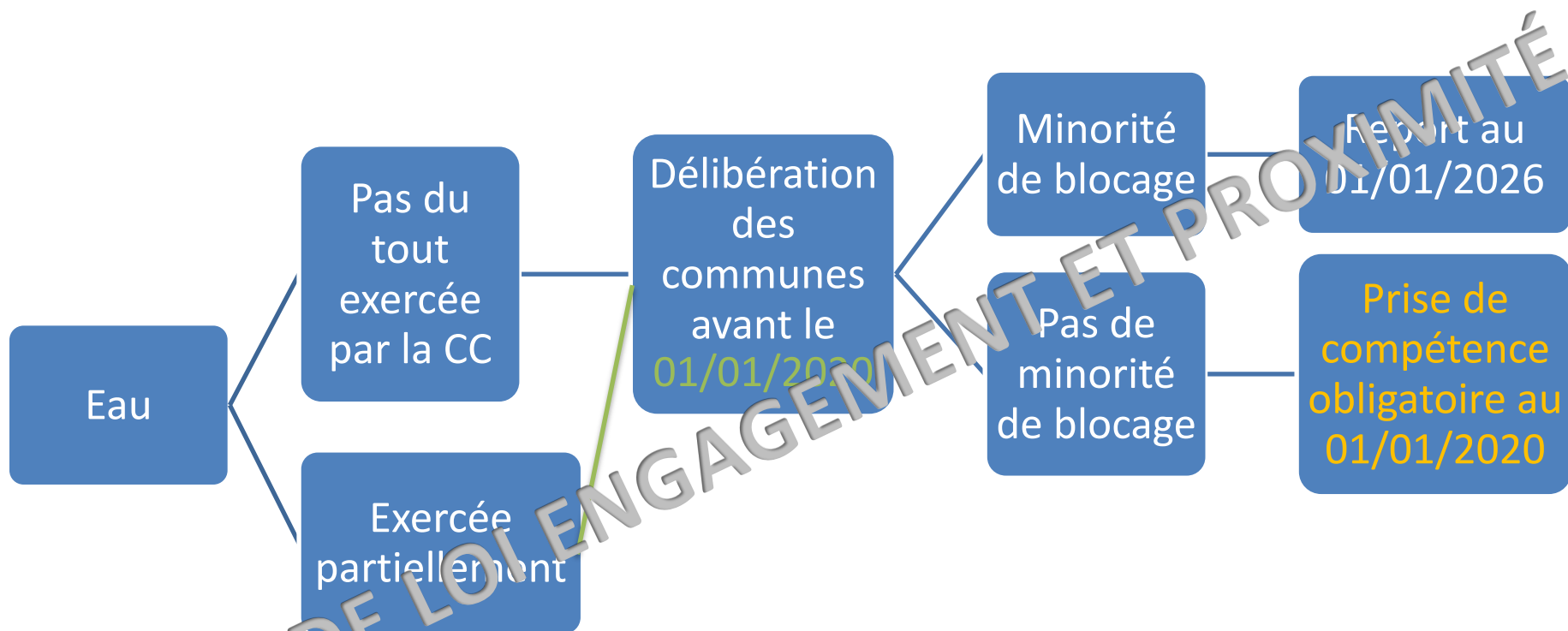
COMPÉTENCE EAU



Minorité de blocage = au moins 25 % de la totalité des communes membres représentant 20 % de la population totale



COMPÉTENCE EAU

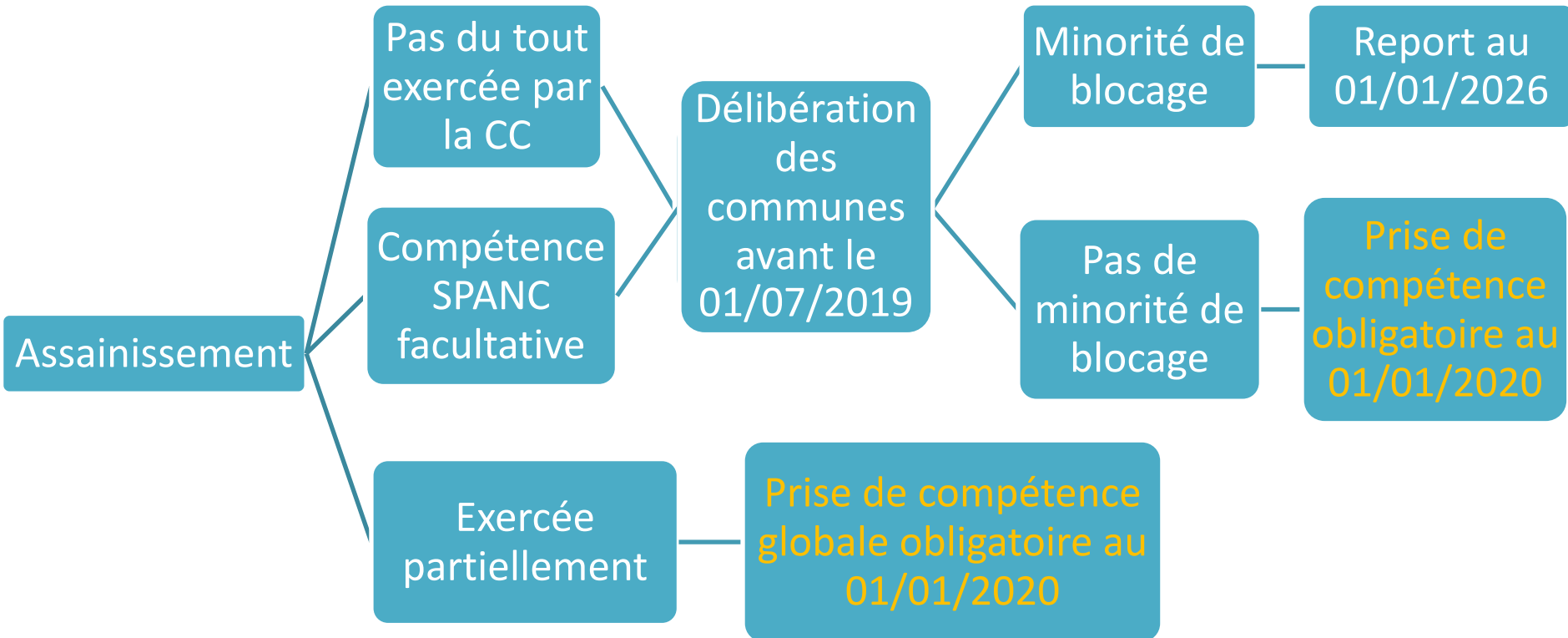


Procédure en cours, le texte peut encore changer :

PROJET DE LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ

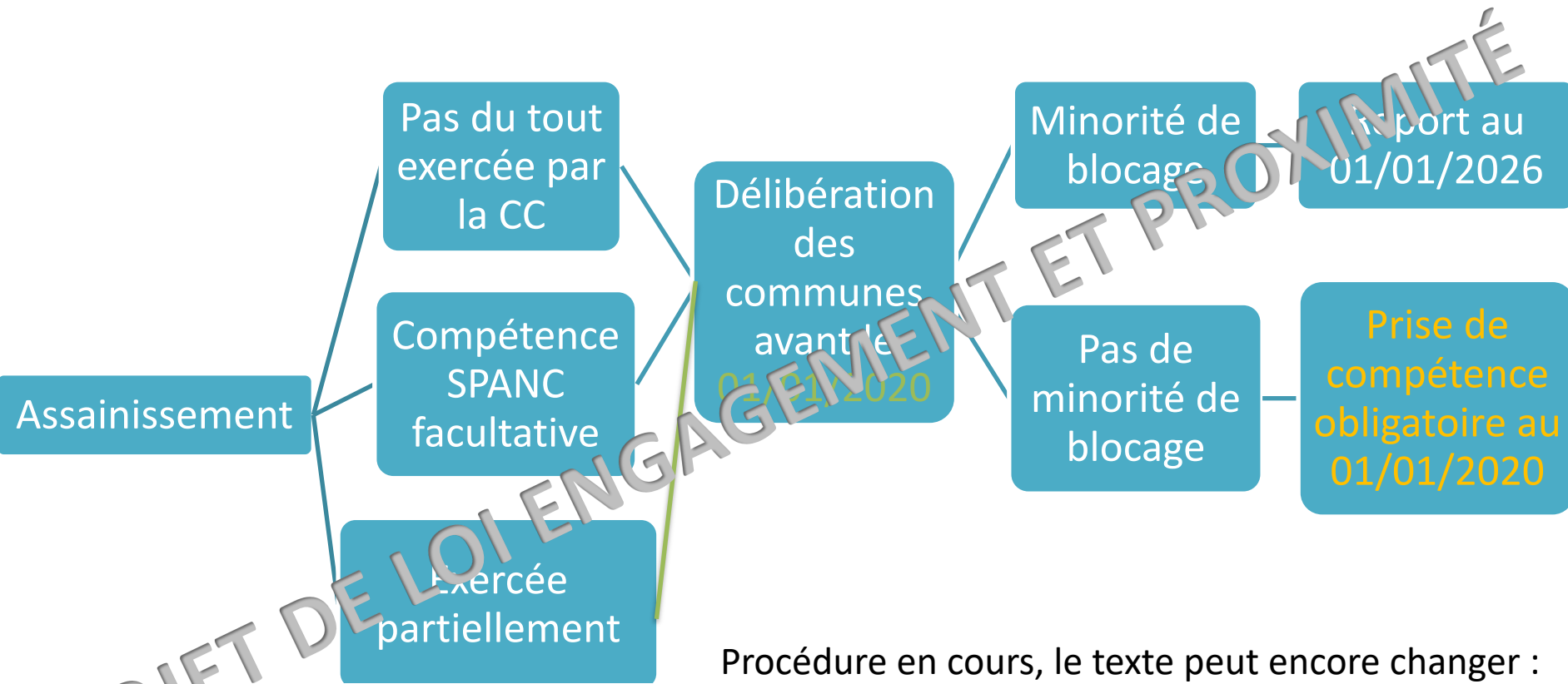


COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT



Minorité de blocage = au moins 25 % de la totalité des communes membres représentant 20 % de la population totale

COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT



Procédure en cours, le texte peut encore changer :





TRANSFERT REPORTÉ (AU PLUS TARD 2026)

- ▶ **À tout moment entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2026**
 - ▷ **Le Conseil communautaire peut voter la prise de compétence** et les communes ont 3 mois pour s'y opposer, avec les conditions de minorité de blocage
 - ▷ **Les communes peuvent proposer la prise de compétence par la CC** dans les conditions de majorité qualifiée de droit commun



LORSQUE LE TRANSFERT EST EFFECTIF

- ▶ **Conventions de gestion / mise à disposition de service couramment mise en œuvre entre l'EPCI et ses communes**
- ▶ **Le projet de loi engagement et proximité souhaiterait élargir mais encadrer ces conventions en créant une possibilité de délégation**
 - ▷ Les CC et CA pourrait déléguer toute ou partie des compétences Eau et Assainissement à l'une de ses communes membres
 - ▷ La commune devrait adopté un plan d'investissements à réaliser et s'engager à respecter un cahier des charges intégré à la convention
 - ▷ Cahier des charges définit les besoins, les objectifs à atteindre, les moyens humains et financiers et fixe des indicateurs de suivi
 - ▷ Compétence resterait exercée au nom et pour le compte de la CC/CA

Quid de la charge des investissements ? De l'harmonisation du tarif sur le territoire ?



**TRANSFERT ET GESTION DES COMPÉTENCES
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Vandœuvre-lès-Nancy, jeudi 3 octobre 2019

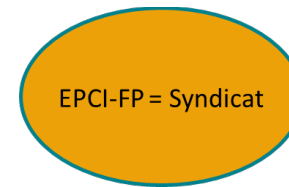
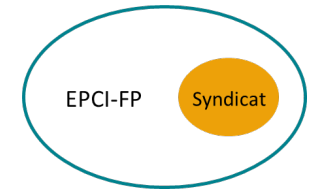


DEVENIR DES SYNDICATS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

LE SYNDICAT DISSOUT

► Si, à la date de prise de la compétence par l'EPCI-FP

- ▷ Il est inclus en totalité dans l'EPCI-FP
- ▷ Son périmètre est identique à celui d'un EPCI-FP



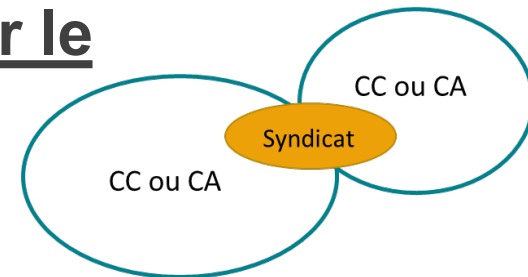
► Alors

- ▷ L'EPCI-FP se substitue de plein droit au syndicat, pour l'exercice de ses compétences
- ▷ Actif, passif et personnel sont directement transférés à l'EPCI-FP



LE SYNDICAT PERDURE

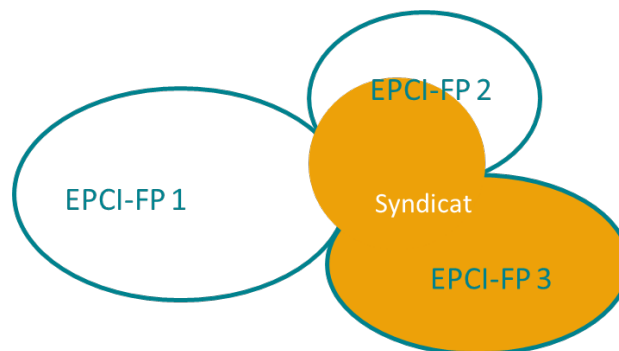
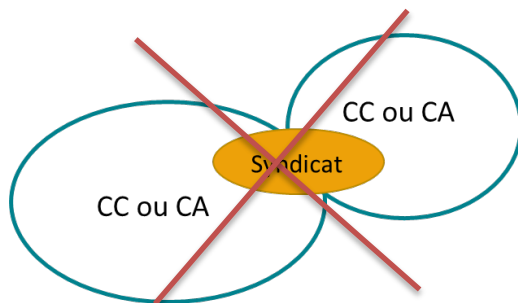
- ▶ **S'il est « à cheval » sur au moins 2 EPCI-FP à la date de prise de la compétence par le dernier EPCI-FP**
- ▶ **Le syndicat devient syndicat mixte**
- ▶ **Son périmètre et ses compétences ne sont pas modifiés**
- ▶ **L'EPCI-FP se substitue à ses communes au sein du syndicat : représentation-substitution**
 - ▷ Il possède le même nombre de sièges que ses communes
 - ▷ Il désigne ses délégués par les délégués communautaires ou les conseillers municipaux





QUESTION DES INDEMNITÉS

- ▶ À partir du 1^{er} janvier 2020 pourront prétendre à une indemnisation uniquement les président et vice-présidents d'un syndicat dont le périmètre est supérieur à celui d'un EPCI-FP



Références : [article L5211-12 du CGCT](#) modifié par l'article 42 de la loi NOTRe et [Réponse écrite publiée dans le JO Sénat du 01/09/2016 - page 3731](#)




**TRANSFERT ET GESTION DES COMPÉTENCES
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Vandœuvre-lès-Nancy, jeudi 3 octobre 2019



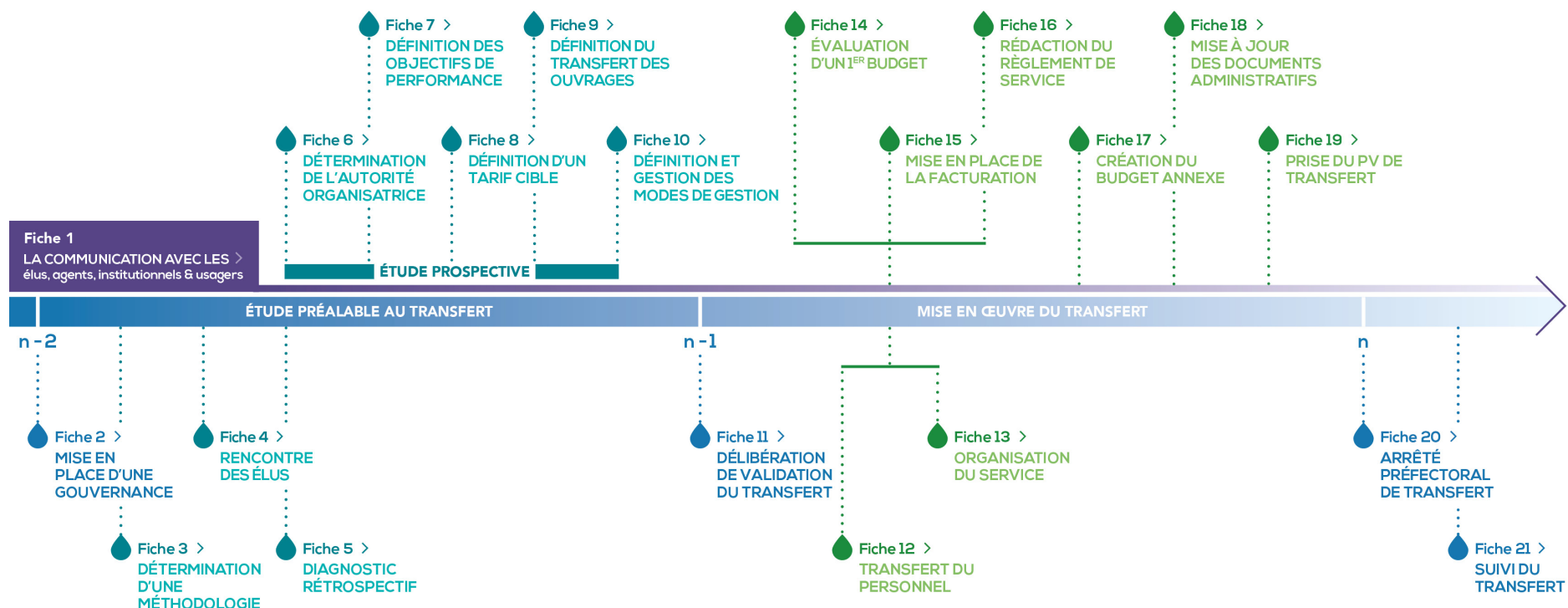
MÉTHODOLOGIE DES TRANSFERTS DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

DOCUMENT MÉTHODOLOGIQUE

- ▶ **Objectif** : proposer aux collectivités une « feuille de route » pratique pour réaliser le transfert
- ▶ **Moyen** : rédaction d'une méthode basée sur les retours d'expériences d'EPCI-FP ayant pris récemment les compétences Eau et/ou Assainissement
- ▶ **Acteurs** :
 - ▷ 6 EPCI-FP volontaires 
 - ▷ Animation ASCOMADE
- ▶ **Partenaires** : ARS BFC et AERMC
- ▶ **Réalisé en 2016 et mis à jour depuis**



FRISE CHRONOLOGIQUE PROPOSÉE



DOCUMENT MÉTHODOLOGIQUE

► Document de 21 fiches pratiques

- ▷ Expériences des EPCI-FP membres du groupe de travail
- ▷ Conseils et avertissements du groupe de travail
- ▷ Aspects réglementaires

► + 3 notes techniques complémentaires

- ▷ Devenir des syndicats d'eau et d'assainissement
- ▷ Transfert du personnel
- ▷ Modes de gestion des services d'eau et d'assainissement





MERCI DE VOTRE ATTENTION

► Votre chargée de mission

Margaux LOBEZ-CARON

Chargée de mission Eau potable

eaupotable@ascomade.org